

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 février 2020
Français
Original :

Assemblée générale
Soixante-quatorzième session
Points 14 et 117 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-quatorzième année

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus
des grandes conférences et réunions au sommet organisées
par les Nations Unies dans les domaines économique et social
et dans les domaines connexes**

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

**Lettres identiques datées du 31 janvier 2020 et du 3 février 2020,
adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 31 octobre 2019 concernant le cadre de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies qui doit être mené en 2020, conformément aux résolutions [70/262](#) et [72/276](#) de l'Assemblée générale et aux résolutions [2282 \(2016\)](#) et [2413 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité.

Il est notamment demandé que soit constitué, pour faciliter l'examen, un petit groupe de personnalités éminentes indépendantes, choisies parmi les membres actuels et les anciens membres de mes conseils exécutifs et groupes consultatifs de haut niveau. Dans ce contexte, et compte tenu de la nécessité d'assurer la diversité géographique et la diversité de genre, je vous informe que j'ai demandé aux experts suivants de me faire tenir, ainsi qu'aux États Membres, une lettre présentant leurs réflexions sur l'application des résolutions relatives au dispositif de consolidation de la paix :

M. Nasser Judehn (Jordanie)
M^{me} Liberata Mulamula (République-Unie de Tanzanie)
M^{me} Roza Otunbayeva (Kirghizistan)
M. Gert Rosenthal (Guatemala)
M^{me} Annika Söder (Suède)

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette information à l'attention des membres de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

(Signé) António Guterres

